

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2476

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Vaulx-en-Velin - Francheville

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel dans les champs de l'inclusion sociale et de l'éducation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2476**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Vaulx-en-Velin - Francheville

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel dans les champs de l'inclusion sociale et de l'éducation

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon, par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, a adopté sa stratégie culturelle 2021-2026 et a déterminé comme axe prioritaire le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale. Il s'agit, par ce biais, de développer une politique d'éducation artistique et culturelle, de soutenir des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale et d'offrir un cadre de coopération culturelle avec la politique de la Ville.

Lugdunum - Musée et théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole, est en constante recherche d'adaptations permettant de valoriser toute la richesse de ses collections auprès d'un public le plus large possible.

Il souhaite être une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération.

Vecteur de mieux-être social, il est aussi considéré comme un service culturel de proximité.

En complément de son implication dans la convention métropolitaine de coopération culturelle dont il est l'un des signataires, Lugdunum - Musée et théâtres romains dispose déjà de nombreux partenariats dans les champs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

II - Proposition de nouveaux partenariats culturels entre Lugdunum - Musée et théâtres romains et des acteurs des champs de l'inclusion sociale et de l'éducation

Plusieurs institutions souhaitent collaborer avec Lugdunum - Musée et théâtres romains afin de mener des actions conjointes pluriannuelles, soit au sein du musée, soit hors de ses murs.

1°- Dans le champ de l'inclusion sociale

L'association Habitat et humanisme (Lyon 7ème) a, notamment, pour mission d'accueillir, d'accompagner en insertion et d'héberger des personnes en difficulté, adultes et enfants.

À ce titre, elle souhaite proposer aux enfants, aux jeunes et aux adultes qu'elle accueille, accompagne et prend en charge une ouverture culturelle et des moyens d'une expression sociale et culturelle.

La fondation OVE - IME Yves Farge (Vaulx-en-Velin) est au service d'adolescentes, d'adolescents et de jeunes adultes de 12 à 20 ans, en situation de grande fragilité qui nécessite un accompagnement éducatif, une formation adaptée et des soins.

L'objectif est donc de leur permettre de faire valoir leurs droits à vivre, étudier comme les jeunes de leur âge et proposer, dans ce cadre, une ouverture culturelle et des moyens d'une expression sociale et culturelle.

2°- Dans le domaine éducatif

Le collège Christiane Bernardin (Francheville), à travers son projet d'établissement, poursuit un objectif d'ouverture culturelle par la sensibilisation et l'implication des élèves dans les actions éducatives et culturelles. Ce partenariat déclinera un programme annuel original de visites et ateliers pédagogiques en lien avec le programme scolaire, les collections archéologiques et les expositions du musée visant à instruire, sensibiliser et responsabiliser les collégiens.

Il est proposé d'établir une convention, d'une durée de 3 ans, avec chacun de ces organismes, qui définit le cadre et la nature de ces partenariats ainsi que les engagements respectifs.

Le musée assurera la conception et la déclinaison d'activités culturelles et/ou éducatives et les institutions concernées mettront à disposition les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver ces conventions de partenariat culturel qui permettront à la Métropole et à son musée de développer des collaborations institutionnelles avec ces acteurs des champs de l'inclusion sociale et de l'éducation du territoire métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les partenariats culturels à conclure entre Lugdunum - Musée et théâtres romains et les organismes suivants œuvrant dans les champs de l'inclusion sociale et de l'éducation : l'association Habitat et humanisme, la Fondation OVE - IME Yves Farge et le collège Christiane Bernardin,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Habitat et humanisme (Lyon 7ème), la Fondation OVE - IME Yves Farge (Vaulx-en-Velin) et le collège Christiane Bernardin (Francheville) définissant, notamment, les conditions du partenariat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 000 € maximum par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023, 2024, 2025 et 2026 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-304957-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
